



Confédération

Berne ne sait pas comment endiguer la «réglementite»

Il y a toujours plus d'ordonnances, de lois, de règlements. Le Conseil fédéral fait le point et avance de timides solutions

Arthur Grosjean Berne

«O ui ma p'tite dame, le monde devient de plus en plus compliqué.» Ce truisme a gagné les parlementaires à Berne. Beaucoup se plaignent depuis des années qu'il y a toujours plus de lois, d'ordonnances et de règlements. Comme le conseiller aux États Andrea Caroni (PLR/AR) qui demande que des mesures soient prises pour endiguer «cette frénésie normative».

Le Conseil fédéral a tenté dans un premier temps de botter en touche. Mais le National lui a forcé la main. Le gouvernement a donc chargé son Secrétariat à l'économie (SECO) de se pencher sur la question. Celui-ci vient de rendre son rapport d'une cinquantaine de pages. Il recommande de freiner la «réglementite», mais mollement...

Les domaines où cela déborde

D'abord le constat en chiffres. Le volume de la réglementation n'a cessé d'augmenter depuis la Seconde Guerre mondiale. De 1984 à 2015, le droit interne dans le Recueil systématique du droit fédéral a bondi de 18 474 à 32 138 pages. Et c'est encore pire pour le droit international dans le même recueil. On est passé de 16 246 à 37 216 pages. Plus du double! Dans quels domaines l'explosion est-elle la plus flagrante? «Dans celui du droit du travail, de l'environnement, de la fiscalité, des normes de construction, de la douane et



La plupart des solutions que propose Berne pour faire le ménage dans les normes auraient des effets indésirables. KEYSTONE

54,2%

des entreprises suisses estiment que la charge administrative est élevée ou plutôt élevée

de la formation professionnelle», répond Eric Scheidegger, chef de la Direction de la politique économique au SECO.

Le rapport pointe aussi comme «coupables» la population et la presse: «Des accidents, des scandales ou des crises déclenchent souvent une activité réglementaire. La montée de l'aversion au risque dans la population et la pression médiatique déclenchent souvent une réaction politique qui se traduit par des prescriptions, des procédures d'autorisation, des obligations de déclarer et des contrôles.»

Une loi acceptée, une autre à la poubelle

La réglementation coûte à la louche plus d'une dizaine de mil-

liards de francs aux entreprises et aux particuliers. Mais cela ne veut pas dire d'emblée que c'est de l'argent gaspillé. Des règles peuvent parfaitement se justifier au regard du bien public. Et le rapport de citer celles qui permettent de diminuer le nombre de morts sur les routes, les intoxications alimentaires ou les maladies professionnelles. Mais ne peut-on pas élaguer dans la jungle réglementaire? Certains, comme Andrea Caroni, suggèrent que pour toute nouvelle loi, on en mette une ancienne au panier. Le Royaume-Uni va même plus loin en en mettant deux à la poubelle. Pour le Conseil fédéral, cependant, cela va trop loin. Le rapport relève que ce procédé baptisé «one in, one out» alourdit considérablement le

processus législatif. On augmente aussi le risque d'un refus de la nouvelle loi pour cause de divergences sur la loi à supprimer.

Des lois comme des couchers de soleil

Il existe d'autres modèles moins drastiques pour freiner la réglementation. Comme celui qui consiste à se fixer des objectifs. Le gouvernement pourrait dire par exemple qu'on va baisser les coûts de la régulation de 50 millions par année. Autre solution: rendre l'adoption de nouvelles lois plus difficile en instaurant la majorité des deux tiers. Et quid des ordonnances qui sont décidées par le seul Conseil fédéral? On pourrait imaginer un droit de veto du parlement pour freiner

les choses. Mais la mesure la plus poétique est celle dite du «coucher de soleil» - *sunset clause* en anglais. Une loi munie de ce label a une durée de vie limitée et s'éteint en beauté après dix ans, par exemple. Toutes ces mesures ne convainquent pas vraiment le SECO, qui y voit pour chacune des effets indésirables.

La transparence pour guérir le mal

Alors que proposent le Conseil fédéral et le SECO? Ils veulent freiner mais en douceur, via la transparence. En gros, à chaque fois qu'on présenterait une nouvelle réglementation, il s'agirait

«Des accidents, des scandales ou des crises déclenchent souvent une activité réglementaire»

Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO)

d'indiquer quel est son impact financier. Mais ce n'est pas tout. Pour les lois importantes, il faudrait aussi les évaluer cinq ans après leur entrée en vigueur. Ont-elles tenu leurs promesses? Coûtent-elles plus cher que prévu? Le rapport coût-utilité est-il satisfaisant? Autant de questions qui permettraient ensuite de corriger le tir.

Reste à savoir si le parlement donnera son accord. La multiplication des évaluations va générer des coûts et des fonctionnaires supplémentaires. Le SECO rétorque qu'on pourrait supprimer d'autres postes non prioritaires. Certes. Mais comme pour les lois, faire le ménage dans l'Administration fédérale s'avère toujours plus facile à dire qu'à faire.

La manif contre les notes de frais des élus genevois se solde par une amende

Une centaine de personnes s'étaient rassemblées à Genève mi-novembre. L'organisateur est aujourd'hui sanctionné

C'est un «cadeau empoisonné» qu'a reçu Jérôme Fontana juste après Noël. Employé dans le négoce et vice-président des Verts libéraux genevois, il avait organisé «en tant que citoyen» une manifestation suite à la publication du rapport explosif de la Cour des comptes sur les frais professionnels des conseillers administratifs de la Ville.

Le 13 novembre, une centaine de personnes étaient venues crier leur colère avant une séance du Conseil municipal. Or, Jérôme Fontana vient d'apprendre qu'une amende de



L'événement, autorisé, s'est déroulé au mauvais endroit. Par-donné oralement sur place, l'écart sera finalement sanctionné.

«Même si tout se passe quasi dans les règles, vous risquez une amende si vous voulez manifester»

Jérôme Fontana Organisé «en tant que citoyen» de la manifestation

400 francs (300 francs ainsi que 100 francs d'émoluments) lui a été infligée.

Motif: «Non-respect des conditions fixées par le département», indique l'ordonnance pénale du Service des contraventions. «J'avais demandé à pouvoir manifester sur le parvis de l'Organisa-

tion météorologique mondiale (OMM), où siège le Municipal, affirme Jérôme Fontana. Mais on m'avait répondu que ce n'était pas possible car il s'agissait d'un espace privé.» L'autorisation lui a été accordée de manifester sur la rue Kazem-Radjavi, située en contrebas, à quelques mètres de l'entrée de l'OMM.

Jérôme Fontana raconte que quand il est arrivé sur les lieux, les manifestants étaient déjà sur le parvis. «Un policier m'a fait remarquer qu'ils n'en avaient pas le droit, poursuit-il. Je leur ai demandé d'aller sur la rue autorisée et je me suis presque fait huer. Après la manifestation, je suis allé m'excuser auprès du chef de la sécurité de l'OMM. Il m'a dit que ce n'était pas grave et que ça leur avait fait de l'animation.»

Cette contravention de 400 francs, Jérôme Fontana la trouve «sévère, très sévère». Un franc symbolique d'amende aurait été plus justifié, selon lui. «Il n'y a eu aucun débordement, aucun blessé. On n'a dérangé personne. Quel message vous envoyez en faisant ça? Celui que même si tout se passe quasi dans les règles, vous risquez une amende si vous voulez manifester. J'espère que cela ne découragera pas d'autres de faire valoir leur droit démocratique.» Jérôme Fontana dit qu'il «va faire opposition».

Contacté, le Département de la sécurité du Canton, duquel dépend le Service des contraventions, fait savoir que «pour des questions de protection des données personnelles», il «ne commente pas les cas particuliers». **Théo Allegrezza**